

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### Formation initiale

Possibilité  
stage  
INTRA

#### Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours.
- Savoir qui et comment alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.

#### Public concerné

Tout salarié volontaire de l'entreprise, dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise,

#### Prérequis

- Tout salarié peut devenir Sauveteur Secouriste du Travail sans prérequis particulier.

#### Moyens matériels et outils pédagogiques

Ordinateur portable et vidéoprojecteur  
Support de formation powerpoint  
Projection de films et d'animations  
1 plan d'intervention SST magnétique  
Des tapis de sol  
3 mannequins adulte, enfant, nourrisson  
Des masques de visage individuels pour l'exercice du « bouche à bouche »  
1 DAE : Défibrillateur Automatique Externe  
1 couverture de survie  
1 trousse de secours  
1 caisse à outils et objets dangereux fictifs (scie, couteau, cutter ...)  
1 téléphone portable fictif  
1 mallette de maquillage (simulation de plaies, saignements ...)

#### Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émargement par demi-journée  
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client  
Attestation de stage individuelle et avis du formateur  
Certificat SST

#### Supports remis au stagiaire

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 macaron SST
- 1 ouvrage reprenant l'ensemble des connaissances qu'un SST doit retenir.



#### Durée

➤ 14 heures

#### Effectifs minimum et maximum

Conformément aux exigences des référentiels de la CARSAT et de l'INRS, toute session de formation SST doit obligatoirement comporter un nombre de 4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum. Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage, la formation sera prolongée d'une demi-heure par candidat supplémentaire, jusqu'à concurrence de 14.

#### Validité du Certificat SST

- Le Certificat SST est valable 24 mois. A la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une formation de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour conserver sa certification.
- Cependant, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent, afin de garantir un personnel efficace.
- Depuis le 1er janvier 2011, dans le cas où cette actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger.

#### Evaluation des SST

- Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST ».
- A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du moniteur.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physique, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

## Programme

**Thème 1 : Se situer en tant que sauveteur secouriste du travail dans son entreprise**

- Identifier son rôle en tant que secouriste
  - ✓ Expliquer son rôle dans et hors de son entreprise
- Identifier l'articulation de son action avec les autres intervenants en cas d'accident
  - ✓ Reconnaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention
- Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise
  - ✓ Comprendre l'intérêt de la prévention pour l'entreprise ou l'établissement
  - ✓ Situer son rôle dans le projet de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
  - ✓ Décrire le mécanisme d'apparition du dommage

**Thème 2 : La conduite à tenir en cas d'accident; protéger, examiner, faire alerter, secourir**1 RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTÉGER

- Rendre le SST capable de « protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaître l'alerte aux populations
  - ✓ Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
  - ✓ Identifier les dangers dans la situation concernée
  - ✓ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
  - ✓ Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés

**Thème 2 : (suite)**

- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même
  - ✓ Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s)
  - ✓ Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression
  - ✓ Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels
  - ✓ Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger
  - ✓ En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime

2 EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTEFace à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
  - ✓ Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
  - ✓ Associer au(x) soigné(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre
  - ✓ Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - ✓ Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
  - ✓ Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
  - ✓ Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
  - ✓ Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
  - ✓ Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace
  - ✓ Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise

## Programme

## Thème 2 : (suite)

3 SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s) :
  - ✓ Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable
  - ✓ Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
  - ✓ Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
    - a) La victime saigne abondamment
    - b) La victime s'étouffe
    - c) La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
    - d) La victime se plaint de brûlures
    - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
    - f) La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
    - g) La victime ne répond pas mais elle respire
    - h) La victime ne répond pas, et ne respire pas

4 SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important. Exemples : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique.

## Thème 3 : Application de ses compétences à la prévention dans son entreprise

1 DE PROTEGER A PREVENIR

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé

## Thème 3 : (suite)

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Repérer les dangers dans une situation de travail :
  - ✓ Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
  - ✓ Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
  - ✓ Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

2 DE FAIRE ALERTER A INFORMER

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTEGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention. Elle doit permettre le glissement de la formation de l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ». La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personnes(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
  - ✓ Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - ✓ Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre